

CONSEIL MUNICIPAL DE MONTBELLET **COMPTE RENDU du 3 décembre 2018**

Nombre de membres afférents au Conseil : 15 / En exercice : 15
Présents -12 Votants : 14 (dont 2 pouvoirs)
Date de la convocation : 26 novembre 2018
Date d'affichage : 10 décembre 2018

L'an DEUX MILLE DIX HUIT, le trois décembre, le Conseil Municipal de MONTBELLET, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Thérèse DREVET, Maire.

Etaient présents :

Marie-Thérèse DREVET, Jean-Pierre CORSIN, Sébastien BORNUIAT, Fabrice PONSOT, Marie-Claire HUSSON, Isabelle SALLIN, Maryse CHARVET, Laurent RICOL Sylvie CARNEIRO DA SILVA , Jean-Luc BAUDRAS, Jérôme ANDRE , Dominique DECINA.

- Absents avec pouvoir :

- Jean-Eric POGGI pouvoir à Fabrice PONSOT
- Bruno GALLI pouvoir à Marie-Claire HUSSON

- **Absent excusé** : Guillaume NERAT DE LESGUISÉ

En préambule, à la réunion de Conseil, intervention du Capitaine Frédéric MAILLOT de la brigade de gendarmerie de TOURNUS

Rappel de l'ordre du jour :

- Syndicat de cylindrage – Délibération
- RODP Electricité 2018 – Délibération
- Personnel communal
- Compte-rendu des réunions intervenues
- Questions diverses

Madame le Maire demande d'ajouter un point à réunion du jour : Délibération concernant la modification des statuts de la CCMT concernant la compétence du SPANC :

- Le conseil donne son accord

- 1/ Lecture du compte rendu du conseil municipal du 5 novembre 2018

Approuvé à l'unanimité.

- 2/ Syndicat de cylindrage

Mme le Maire explique qu'il convient d'entériner les décisions prises par le Comité Syndical du Syndicat de Cylindrage lors de la réunion du 15 novembre 2018 suite à sa dissolution.

Mr BORNUIAT délégué du syndicat précise que le solde excédentaire de clôture du syndicat sera réparti entre les communes adhérentes au prorata du montant des travaux qu'elles auront fait exécuter par le syndicat au cours des années 2016 et 2017.

La répartition de cet excédent interviendra dès que possible. Pour MONTBELLET cela représentera la somme d'environ 1 000 €uros.

- **3 RODP – Electricité SYDESL**

Valide les propositions concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et distribution d'électricité.

- **4. Personnel communal**

- Suite à la mutation de Florian LECARME, un appel à candidatures a été lancé. Après divers entretiens, le conseil retient la candidature de Mr Paul BAGOUT domicilié à VIRE pour le poste d'adjoint technique à temps complet. (contrat à durée déterminée.)
- renouvelle pour une durée de 9 mois le contrat de Mme Karine RAMET en charge de l'entretien de la salle polyvalente.

5/ Compte rendu des réunions intervenues

- **Appel à projets – équipements numériques écoles rurales** : la commune en collaboration avec l'école a déposé sa candidature. Les 2 axes mis en avant : Faire évoluer les pratiques pédagogiques et améliorer les apprentissages fondamentaux à l'école avec l'utilisation de tablettes et ordinateurs portables. (coût du projet : 6 000 €)
- **Aménagement de la traversée de St-Oyen** : une réunion a été organisée en mairie pour la présentation de l'avant projet. L'appel d'offres et les travaux devraient intervenir dans le 1er semestre 2019. La réfection de la chaussée par les services compétents est fixée pour le 2^e semestre 2019.

- **4/ Questions diverses**

- Pour les 2 manifestations du week-end à venir (l'inauguration de la salle polyvalente le 8 décembre après midi et le Téléthon le 9 décembre) la route sera barrée à hauteur de la salle polyvalente pour des raisons de sécurité.
- **Compétence SPANC** : valide la modification des statuts de la CCMT portant sur l'élargissement à l'ensemble du territoire communautaire de la compétence : *Création et gestion du service public d'assainissement non collectif : contrôle des Installations d'assainissement non collectif des particuliers*. Cette compétence était jusqu'alors exercée uniquement sur le territoire de l'ex-Tournugeois..
- **effectue un virement** de crédits pour la section d'investissement
- **Fixe la cérémonie** des vœux de la municipalité au dimanche 13 janvier 2019 à 10h30
 - o La séance est levée à 22h30

La prochaine séance de conseil est fixée au lundi 14 janvier 2019 à 20h15

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans sus dits, ont signé au registre les membres présents